



Paris, le 03/05/2011

Lancement d'une augmentation de capital de 2,5 M€ avec maintien du droit préférentiel de souscription éligible au dispositif de la loi TEPA

Au cours de sa réunion du 28 avril 2011, le Conseil d'administration d'Auplata a décidé le lancement d'une augmentation de capital dans le cadre de la loi TEPA, d'un montant maximum de 2,5 M€ avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS).

À compter du 5 mai 2011, les actionnaires d'Auplata auront la possibilité de souscrire à cette augmentation de capital réalisée au prix de 2,50 € par action. Cette augmentation de capital satisfait aux conditions du dispositif fiscal de la Loi TEPA. Les souscripteurs pourront, le cas échéant, faire la demande de l'attestation fiscale auprès de la société, qui la leur délivrera jusqu'à atteinte du plafond légal.

Les détenteurs d'actions Auplata vont ainsi se voir attribuer, à compter du 5 mai 2011, 1 droit préférentiel de souscription (DPS) pour chaque action détenue. 18 DPS permettront de souscrire à 1 action nouvelle au prix unitaire de 2,50 €. Les DPS seront cotés et négociés sur NYSE Alternext, sous le code ISIN FR0011043629, du 5 mai au 24 mai 2011 inclus. À l'issue de la période de souscription, les DPS non exercés seront caducs et perdront toute valeur.

Cette augmentation de capital conduira ainsi à la création d'un nombre maximum de 978 974 actions nouvelles, représentant 5,26 % du capital social de d'Auplata, après opération.

A l'occasion du lancement de cette augmentation de capital, Jean-Pierre Gorgé, Président du Conseil d'Administration d'Auplata déclare :

« Quelques jours après la publication de nos comptes 2010, marqués par une très nette amélioration des résultats d'Auplata et la mise en valeur de notre potentiel minier par les normes IFRS, et concomitamment à la parution d'un chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre en très forte hausse (+ 65 %), nous avons souhaité récompenser nos actionnaires en leur permettant de souscrire à une augmentation de capital à des conditions particulièrement avantageuses et pouvant éventuellement leur permettre de bénéficier des avantages fiscaux liés à la souscription au capital d'Auplata, PME cotée sur un marché non réglementé. Cette levée de fonds permettra à Auplata de poursuivre ses investissements sur l'exercice ».

*Il est précisé que cette augmentation de capital se fera dans le cadre des dispositions des articles 211-1 à 211-3 du livre II du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers hors du champ de l'offre au public d'instruments financiers, il n'y aura donc pas de document d'information ayant reçu le visa de l'AMF.
Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent pas une sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières en France ou dans d'autres pays que la France.*

Principales caractéristiques de l'augmentation de capital

Conditions de l'émission

Émission avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS), à raison d'une action nouvelle pour 18 actions existantes de la société, de 978 974 actions nouvelles

Prix de souscription

Actions émises au prix unitaire de 2,50 euros

Calendrier

Détachement des DPS et ouverture de la période de souscription : 5 mai 2011
Clôture de la période de souscription : 24 mai 2011

Cotation du Droit préférentiel de souscription (DPS)

Les droits préférentiels de souscriptions seront cotés et négociables pendant toute la durée de l'offre, du 5 mai au 24 mai inclus, sur NYSE Alternext sous le code ISIN FR0011043629

Intentions des principaux actionnaires

Pelican Venture premier actionnaire de la société, a fait part de son intention de souscrire au minimum à hauteur de la totalité de ses droits, augmenté d'un montant de 2 M€ à titre réductible assurant ainsi la réalisation de l'opération.

Cotation des actions nouvelles

Les actions nouvelles issues de l'augmentation de capital feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur NYSE Alternext. Elles seront admises sur la même ligne de cotation que les actions anciennes et leur seront entièrement assimilées dès leur admission aux négociations. L'admission aux négociations sur NYSE Alternext est prévue le 9 juin 2011.

Garantie

L'offre ne fera pas l'objet d'une garantie de bonne fin. Le début des négociations sur le titre n'interviendra donc qu'à l'issue des opérations de règlement livraison et après délivrance du certificat du dépositaire.

La société rappelle qu'il appartient à chaque souscripteur de vérifier que les modalités d'application de la Loi TEPA s'appliquent à sa situation personnelle.

Auplata en bref

Auplata est le premier producteur d'or de Guyane Française. Née en juillet 2004, la société Auplata exploite deux mines d'or, Dieu Merci et Yaou. Au total, Auplata dispose de plus de 750 km² de permis et titres miniers.

Auplata mène une stratégie industrielle et financière novatrice de mise en valeur des ressources aurifères guyanaises avec une forte implication des acteurs locaux. L'objectif de la société est ainsi de proposer une exploitation durable pour l'industrie minière aurifère guyanaise.

Auplata détient, depuis février 2009, la qualification « entreprise innovante » décernée par OSEO innovation.

Le capital social d'Auplata est composé de 17 621 525 actions. Auplata est coté sur le marché NYSE Alternext à Paris (NYSE Euronext).

Action Auplata : FR0010397760 – ALAUP

Obligation Auplata 03/2015 : FR0010849968 – ALXP

Pour plus d'information sur la société Auplata, vous pouvez consulter le site Internet de la société à l'adresse suivante : www.auplata.fr.

Recevez gratuitement toute l'information financière par e-mail d'Auplata en vous inscrivant sur : www.actus-finance.fr

Contacts :

AUPLATA

Jean-Pierre Gorgé	Président	01 44 77 94 80
-------------------	-----------	----------------

ACTUS FINANCE

Mathieu Omnes	Relations investisseurs	01 72 74 81 87
Nicolas Bouchez	Relations presse	01 77 35 04 37